



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du 17 avril 2023

Compte-rendu

Présents : Étienne ARNOULD, Francis BAISSON, Christine BEFFARA, Éric DENIAU, Pascal DUGUÉ, Frédéric GAULTIER, Michel GUIGNAudeau, Gérard HÉNAULT, Nisl JENSCH, Bruno MÉREAU, Martine TARTARIN

Assistait à la réunion : Jean-Baptiste FOUREST

Absents-Excusés : Marc ANGENAULT, Maryse GARNIER, Sophie METADIER, Jacky PÉRIVIER, Anne PINSON, Jean-Louis ROBIN, Gilbert SABARD

Secrétaire de séance : Bruno MEREAU

Energies : Voyage d'études – découverte d'un site de production de biométhane par pyrogazéification – mandat spécial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-18 et L. 5211-14 relatifs à l'exécution des mandats spéciaux,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 13 avril 2023 définissant les modalités de remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux confiés aux élus communautaires et donnant délégation au Bureau communautaire pour déterminer les missions exceptionnelles à accomplir dans l'intérêt des affaires communautaires et confier aux élus communautaires concernés les mandats spéciaux correspondant.

Considérant que les fonctions de Président, Vice-Président et conseiller communautaire donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux qui peuvent leur être confiés par le Bureau communautaire,

Considérant que les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat,

Considérant que les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais,

La pyrogazéification est un processus thermochimique qui consiste à chauffer les déchets à très haute température (entre 400 et 1500 C°), en présence d'une faible quantité d'oxygène, dans le but de produire du biogaz. Ce procédé utilise de la biomasse sèche, à savoir une grande variété de ressources difficilement valorisables : résidus de bois, bois non dangereux de démolition (portes, fenêtres, vieux meubles, panneaux d'industrie, etc) et "combustibles solides de récupération" (CSR).

Autrement dit, la pyrogazéification permet de valoriser des déchets résiduels secs souvent destinés à l'incinération ou l'enfouissement. A la fin du processus, tous les déchets sont transformés en gaz, à l'exception d'un résidu solide.

L'énergie générée par ce processus est directement stockable et injectable via les réseaux existants.

Les avantages de la pyrogazéification

Elle permet de valoriser les déchets résiduels secs et les ressources non recyclables : c'est une réponse aux problématiques du traitement de certains déchets dans les territoires et une alternative aux actions coûteuses que sont l'incinération et l'enfouissement des déchets.

Il s'agit d'une énergie renouvelable propre, locale, stockable et directement injectable : le gaz de synthèse est injectable directement dans les réseaux gaziers et peut être utilisé pour des usages domestiques, industriels ou

de mobilité. Comme cette énergie est facilement stockable, son utilisation s'adapte aux différents besoins tout au long de l'année.

Le gaz produit par la pyrogazéification présente un bilan environnemental favorable : réduction des polluants et une quasi-neutralité carbone.

Elle permet de mettre en place une économie circulaire locale : tout l'enjeu est de faire un traitement local des déchets produits localement. Grâce à la gazéification, des emplois non délocalisables sont créés.

Les perspectives de la pyrogazéification

La pyrogazéification, qui correspond à la production de biométhane de 2e génération, est un processus encore en plein essor. Son développement industriel devrait prendre encore quelques années, mais il participe à la transition énergétique menée par la filière gazière. De nombreux acteurs du traitement des déchets, des collectivités locales ou encore des industriels se sont engagés pour initier des projets autour de la pyrogazéification.

A l'horizon 2030, le projet est que la pyrogazéification représente 6 TWh de gaz injecté par an en France. Cela permettrait de valoriser 3 millions de tonnes de déchets par an et de réduire les émissions de CO2 de 1 million de tonne par an.

Dans ce cadre, GRDF organise un voyage d'études à SWINDON, au Royaume Uni, dont l'objectif est la découverte du premier site de production de biométhane par pyrogazéification de Bois B, afin de sensibiliser les élus des collectivités compétentes en matière de déchets ménagers et de production d'énergies renouvelables sur ces innovations technologiques et leurs avantages.

le Bureau Communautaire, par délibération prise à l'unanimité sans que Monsieur HENAULT ne prenne part au vote

- **CONFIE** un mandat spécial à Monsieur Gérard HENAULT, Président, pour un voyage d'études dont l'objectif est la découverte d'un site de production de biométhane par pyrogazéification à SWINDON en Grande-Bretagne le 19 avril 2023 (départ la veille, retour le lendemain).

- **AUTORISE** la prise en charge des frais afférents :

- Frais de transport SNCF
- Frais d'hôtel
- Frais de restauration
- Frais de taxi
- Frais de métro
- Frais de parking.